

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2026

Décision du 18 février 2026

02.2026-19	PREVENTION ET GESTION DES DECHETS Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Achat de carburant pour l'ensemble des véhicules du service Prévention et gestion des déchets – mois de janvier 2026 »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société Fleet Pro, sise 16 rue François Ory – 92120 MONTRouGE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1: de contractualiser avec la société Fleet Pro, sise 16 rue François Ory – 92120 MONTRouGE, pour la réalisation de la prestation d'achat de carburant pour l'ensemble des véhicules du service Prévention et Gestion des Déchets. Le montant de la prestation est fixé à 10 322,01 € HT soit 12 386,54 € T.T.C pour le mois de janvier 2026.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »